



1107982901

DATE DEPOT	2011 08-22
NUMERO DE DEPOT	2011R080208
N° GESTION	2005B23199
N° SIREN	487741373
DENOMINATION	270 INVESTMENTS
ADRESSE	4 place Raoul Dautry 75015 Paris
DATE D'ACTE	2011/06/30
TYPE D'ACTE	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D ACTE	NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S) RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMP RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMP

22 AOUT 2011

SAS ECUREUIL VIE CREDIT  
Société par Actions Simplifiée au capital de 90 037 000 euros

Siège social :  
4 Place Raoul Dautry  
75015 Paris  
487 741373 R.C.S. Paris

N° DE DÉPÔT

~~CERTIFICATE  
OF  
FORME~~

05B 23199

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2011

○○○○○○

EC

06  
C9  
JJ  
RT  
RS.

CINQUIEME DECISION

En raison du remboursement par l'Associée unique, au cours de l'exercice 2009 des ORA, le Président fait valoir que la distinction des actions en catégories A et B selon les termes des articles 6-2, 9 et 10 de statuts ne se justifie plus

Le Président propose, donc, de procéder à la conversion des actions de préférence (B) en actions ordinaires et supprimer toute référence à des actions de catégories A et B ainsi que de modifier les statuts en conséquence

06

30 06 2011

L'Associée unique décide de supprimer les catégories d'actions et de modifier, en conséquence, les articles 6-2, 9 et 10 des statuts

L'article 6 2 - Capital social devient :

*Le capital social est fixé à la somme de 90 037 000 euros*

*Il est divisé en 9 003 700 actions de dix euros (10) chacune de valeur nominale libérées intégralement et détenues dans leur totalité par la CNP Assurances*

L'article 9 - Forme des actions devient :

*Les actions doivent obligatoirement revêtir la forme nominative*

*Elles donnent lieu à une inscription au nom de leur titulaire sur les comptes de la société*

Le reste de l'article sans changement

L'article 10 - Droits attachés aux actions devient :

*Outre le droit de vote attribué par la loi à tout associé toute action donne droit à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente dans les bénéfices réserves ou dans l'actif social*

*Tout associé et dans le cas où la société deviendrait unipersonnelle l'associée unique a le droit d'être informée sur la marche de la société. A cette fin elle peut poser à toute époque des questions orales ou écrites au président*

*Tout associé et le cas échéant l'associée unique peut à tout moment obtenir communication à ses frais de l'inventaire des comptes annuels et du rapport du Président et des commissaires aux comptes des trois derniers exercices*

Le reste de l'article, à savoir l'article 10 2, est supprimé

### **NEUVIEME DECISION**

Le Président expose à l'Associée unique qu'il lui serait utile d'être assisté d'un Directeur Général conformément à l'article 14 des statuts et propose, à cet effet, la candidature de Mme Helene FALCHIER.

En conséquence, le Président désigne Mme Helene FALCHIER, demeurant 90 rue d'Hauteville 75010 PARIS en qualité de Directeur Général

Mme Helene FALCHIER exercera les fonctions de Directeur Général tant que M Nicolas MONNIER exercera celles de Président, à savoir jusqu'à la décision de l'Associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sauf à ce que son contrat de travail arrive à son terme avant la fin de son mandat de Directeur Général

Conformément à l'article 14 des statuts, le Président peut lui confier toute délégation de pouvoir en vue de la réalisation d'opérations déterminées dans la limite de ses propres attributions

Mme Helene FALCHIER, intervenant aux présentes, déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi

### **DIXIEME DECISION**

L'Associée unique décide de changer la dénomination de la société par

**« 270 INVESTMENTS »**

et de modifier, en conséquence, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts comme suit

L'Article 3 – Dénomination devient

*La Société a pour dénomination sociale « 270 INVESTMENTS »*

Le reste de l'article sans changement

### ONZIEME DECISION

L'Associee unique decide de renouveler les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppleant pour une duree de six exercices, devant se terminer a l'approbation des comptes de l'exercice 2016, qui feront l'objet d'une approbation en 2017, a savoir

Commissaire aux comptes titulaire SA MAZARS, Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie (784 824 153 -NANTERRE)

Commissaire aux comptes suppleant Monsieur GRISON Denis, 2 rue de CHESY 92200 NEUILLY SUR SEINE

### DOUZIEME DECISION

L'Associee unique confere tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des presentes a l'effet d'accomplir toutes formalites de publicite, de depot, et autres qui lui appartiendront

~~CERTIFIE  
CONFORME~~